



Colissimo non reçu - quel recours

Par **valerie29**, le **30/03/2010** à **21:35**

Bonjour,

J'attendais un colissimo, celui-ci a été expédié le 17 mars et devrait être dans ma boîte aux lettres le 20 mars 2010. Je n'ai toujours rien reçu. J'ai appelé le service des réclamations (36.31), qui m'a confirmé que la livraison avait bien été effectuée... Dans ce cas, l'expéditeur doit faire une réclamation auprès de son bureau de poste. J'ai pris contact avec l'expéditeur qui va faire le nécessaire.

J'aimerais savoir si de mon côté je dispose de recours ou de démarches éventuelles, quel est le tribunal compétent... Je trouve qu'il est dommage de payer un service et de constater qu'il y a de plus en plus de "pertes" ou plutôt de "vols".

Je vous remercie de votre réponse.